



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-anvin.fr

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arrondissement d' Arras

Canton de Saint-Pol-sur-Ternoise

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 062-216200360-20260709-PV2026_07-AR

SLO

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
LUNDI 06 Juillet 2026
PV 2026_07**

Date de convocation : le Jeudi 25 Juin 2026

L'An Deux Mil Vingt-six, le Lundi 06 Juillet à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur VANNEUVILLE Patrick, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice : 14
Absente excusée : DOURNEL Marie-Paule (pouvoir)

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame DELALEAU Cathy est désignée pour exercer cette fonction.
Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Nouvelles à partager depuis le dernier conseil
- Délibération AGEDI
- Délibération CLECT
- Délibération tarifs concessions funéraires
- Délibération du règlement du cimetière
- Délibération participation RPC
- Délibération titularisation d'un agent
- Délibération nombre de jours de congés (naissance, mariage, PACS, décès)
- Questions diverses
- Calendrier des prochaines ducasses

La séance est ouverte,

Déroulement de la séance

Point 1 : Délibération désignation des représentants su syndicat mixte AGEDI

Présentation du dossier par le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner Monsieur VANNEUVILLE Patrick en tant que titulaire et Monsieur PAILLART Frédéric en tant que suppléant.

Résultat du vote : pour : 15

Point 2 : Désignation d'un membre au sein de la commission CLECT

Présentation du dossier par le Maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Monsieur PAILLARD Frédéric 1^{er} Adjoint

Vote à l'unanimité : 15 pour

Point 3 : Tarification des concessions funéraires

Présentation du dossier par le Maire.

Vote à l'unanimité : 15 pour

Point 4 : règlement cimetière

Présentation du dossier par le Maire.

Vote à l'unanimité : 15 pour

Point 5 : Approbation de la convention du regroupement pédagogique concentré

Présentation du dossier par le Maire.

Vote à l'unanimité : 15 pour

Point 6 : autorisation spéciales d'absences pour événements familiaux des agents communaux

Présentation du dossier par le Maire.

Vote à l'unanimité : 15 pour

La séance est levée à 21H00.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 8 Juillet 2026
Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 8 Juillet 2026

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		

POUVOIR

Je soussigné(e),

M./Mme Douanel Marie Paul
Conseiller(ère) municipal(e) de la commune d'Anvin,

empêché(e) d'assister à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra le :

Lundi 6 juillet 2026 à 19 heures

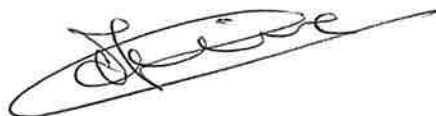
donne, conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales,
pouvoir à :

M./Mme Danneville Patrick
Conseiller(ère) municipal(e) de la commune d'Anvin,

afin de me représenter à cette séance et de prendre part, en mon nom, à tous les votes et
délibérations inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Anvin, le 18 juin 2026

Signature du mandant :



(Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Rappel : un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.